

CONCERTATION SUR LE FONDS NATIONAL D'ACTIONS POUR L'EMPLOI

(Café de Rome, jeudi 22 juin 2000)

RAPPORT ATELIER 2

THEME :

- Définition des mécanismes de mise en œuvre du FNAE ainsi que les modalités pratiques de financement des micro-projets ;
- Examen des termes de référence de l'étude sur le Cadre institutionnel et le Manuel de procédures du FNAE.

Président : WALY NDIAYE (CSA)

Rapporteur : OUMAR BA (ASACASE)
 MARAME BARO DIAGNE (MFPTE/DE)

La liste des participants à l'atelier est annexé au présent rapport.

Démarrage : 11h 10mn

La communication après une introduction du président a demandé à Monsieur le directeur de l'emploi d'apporter quelques éclairages sur les attentes et objectifs assignés à la commission. A la suite de ces éclairages, il a été retenu par les commissaires de réfléchir et d'échanger sur les mécanismes de mise en œuvre du fonds pour ensuite ébaucher des termes de références de l'étude qui devait approfondir ces mécanismes.

Pour aborder le premier point, la commission a décidé de travailler sur la base du document proposé par la Direction de l'Emploi en vue de confirmer d'amender et d'enrichir le contenu. Il est ressorti de cet exercice les remarques et propositions suivantes :

En ce qui concerne l'objectif Général : Ajouter au projet « favoriser la promotion et la génération d'emplois durables rémunérateurs et productifs et à la consolidation d'emplois existants. »

Pour les objectifs spécifiques : Ajouter :

- « soutien à la croissance et au développement d'entreprises existantes et notamment les micro-entreprises, les PME/PMI a fortes potentialités d'emplois. »
- Contribuer à la relance des entreprises en difficultés ;
- Faciliter la concertation sur les politiques macro-économiques et sectorielles dans leurs relations avec l'emploi (études, séminaires).

En ce qui concerne les cibles : Ajouter « Les travailleurs victimes de licenciement pour des motifs économiques, les départs volontaires et les émigrés ».

Principes Directeurs du FNAE

Deuxièmement ligne, préciser « revolving dans sa dimension micro-crédit »/

Ajouter : « le fonds mettra en place :

- un fonds participatif et un fonds de garantie comme dispositif exceptionnel ;
- Un fonds d'appui institutionnel en faveur des Structures de Financement décentralisées impliquées dans la mise en œuvre du programme. »

Financement du fonds

Au niveau des sources de financement, ajouter « et autres partenaires » pour être ouvert.

Cadre de partenariat

Changer Ministère de la Modernisation de l'Etat par Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

A la **page 19** : Secteur privé et emploi.

La convention est déjà signée. Dire donc que « la mise en place du fonds prend effet à partir de la signature de la convention. »

Société Civile et emploi

En citant : parler des ONG et des Organisations des travailleurs et en lieu et place de « pourraient jouer un rôle important », dire « devraient jouer ».pour être plus impératif.

Mesure d'accompagnement

La commission a longuement discuté sur la proposition des organes de mise en œuvre. C'est ainsi qu'elle retient le principe d'une structuration légère et souple qui garantisse l'efficacité. De ce fait, la commission propose les organes suivants :

- Le conseil d'orientation à la place du comité de pilotage' et qui sera présidé par le Ministre de l'emploi ou son représentant.

Au niveau des membres, ajouter les services suivants :

- Le Directeur de la jeunesse et des activités socio-économiques.
- La Cellule ATCPEC.

Le Conseil ainsi proposé est une fusion du Comité de pilotage et du Comité de gestion des opérations tels que proposés par le projet de la direction de l'emploi.

2/ Le comité technique d'exécution, composé des agents du Ministère de l'Emploi et du Travail.. préciser que ce comité s'appuiera sur les services techniques des ministères concernés (CERP, Jeunesse, Ministre de la solidarité etc...) et sur les organisations de travailleurs.

Sur les termes de références : remplacer dans le contexte « travail indépendant » par « emploi non salarié ».

Remplacer aussi à la **page 2** au dernier paragraphe « qui devra » par « qui sera ».

Page 3 : harmoniser les objectifs définis dans le document de projet d'investissement pour l'emploi tels que amendés et adoptés par la commission, avec ceux cités dans les termes de références. Idem pour les cibles. Idem pour les partenaires.

Page 5 : Attente de l'étude par rapport au cadrage institutionnel, préciser que le cabinet doit tenir compte du cadrage institutionnel proposé avec ses deux organes.

- Au lieu de proposer de manière limitative la composition de l'équipe de consultants, parler plutôt d'une équipe pluridisciplinaire comprenant au moins :

- 1 économiste
- 1 financier
- 1 juriste.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 17 heures.